

L'an deux mil quinze, et le quatorze du mois de septembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 27	Absents 8	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - A. FALCUCCI – ML. GUERINI - J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - E. MUNIER – JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI.

**Absent(s) :** M. A.ALBERTINI - MP . ANTONELLI - JEMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI - R. POIRON – G. SELIER - E.SUZZONI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** N. MARIANI à J. PAOLINI – E. ORSINI à F. MARCHETTI - R. SANTELLI à A. SANTINI -  
**Secrétaire :** ML. GUERINI

**Date de Convocation :** 8/09/2015

**Date d'affichage :**

### OBJET

**Election des membres de la  
commission  
d'appel d'offres**

Le Président expose qu'il y a lieu de constituer la commission d'appel d'offres, prévue par l'article 22 du Code des Marchés Publics, composée par :

- le Président ou son représentant
- 5 membres titulaires du conseil communautaire ayant voix délibérative élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des suppléants sont désignés de la même façon, mais ne peuvent siéger qu'en cas d'empêchement pour raison majeure d'un titulaire et seront appelés à siéger dans l'ordre du tableau.

La commission est complétée par des membres à voix consultative :

- le comptable de la communauté de communes
- le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Après l'exposé de son Président, le conseil communautaire élit en son sein, à la proportionnelle au plus fort reste :

**Représentant du Président :**

- GUGLIELMACCI Jean

**5 membres titulaires à voix délibérative :**

- SANTINI Ange
- FALCUCCI Anne
- BARTHELEMY Roxane
- SEITE Jean-Marie
- SALVATORI Marie-Josée

**5 suppléants :**

- GUGLIELMACCI Pancrace
- BERENI Sylvie
- PARIGGI Maurice
- GUIDONI Pierre
- EMMANUELLI Joseph

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150914-30-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2015

CALVI, le 14 septembre 2015  
Pour copie conforme  
Le Président,

